



COMMISSION DES FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°02

PV N° 2

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL

TRESORERIE LIGUE Réunion du 18 novembre 2024 Relevé n°1 – Saison 2024/225

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°01 au 18/11/2024. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige une pénalité d'un retrait supplémentaire de trois points avec sursis au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

580660 A.S. ROMANAISE
517343 INTER HTE HERBASSE A CREPOL
564293 CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECT
564744 ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS
552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS
561243 FOOTBALL CLUB UPPER
544713 S.C. ROMANS
504304 S.C. CRUASSIEN
519783 F.C. SAUZET

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

